

# CATÉGORIE PLUS 2.1 DE L'EMPIRE VIE

Revenu de retraite  
garanti la vie durant<sup>MC</sup>

## SCÉNARIO

### À LA RETRAITE REVENU IMMÉDIAT MRV INDIVIDUEL SELON L'ÂGE

Richard est à la retraite. Il dispose d'un montant de 400 000 \$ à investir et recherche un placement qui lui permettra d'obtenir un revenu prévisible et stable durant la retraite. Il est inquiet à l'idée d'épuiser son épargne de son vivant et craint que de mauvais rendements ne viennent effriter son épargne. Richard doit commencer à recevoir un revenu immédiatement.

Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie peut lui offrir la tranquillité d'esprit dont il a besoin.

Avec Catégorie Plus 2.1, Richard recevra un revenu de retraite garanti la vie durant<sup>1</sup> peu importe le rendement des marchés. Il peut tirer profit de la croissance de ses placements grâce aux réinitialisations du revenu de base aux trois ans lorsque les marchés sont favorables.

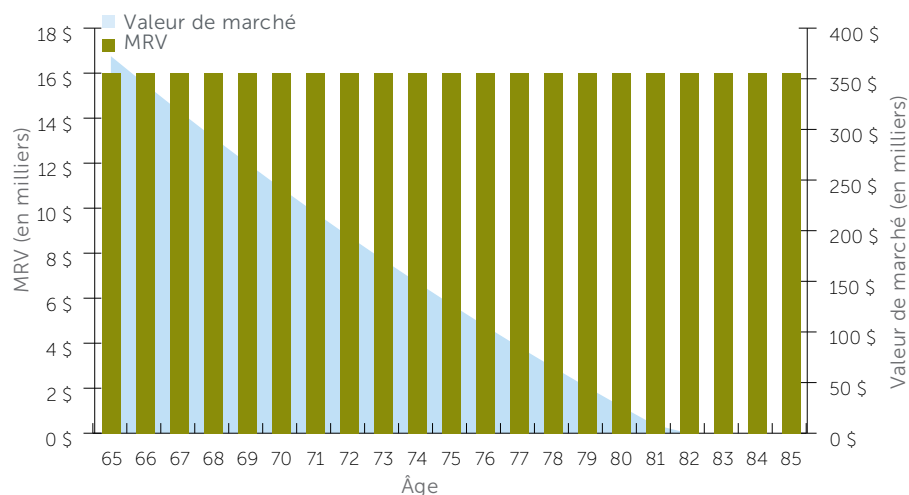
<sup>1</sup> Pourvu qu'il n'y ait aucun retrait excédentaire.

## VOICI COMMENT CATÉGORIE PLUS 2.1 PEUT PROTÉGER LE REVENU GARANTI DE RICHARD EN PÉRIODE DE **MARCHÉS BAISSIERS**

Richard pourrait voir son placement s'épuiser en près de 18 ans s'il effectuait régulièrement des retraits annuels de 16 000 \$. Toutefois, avec Catégorie Plus 2.1, peu importe les rendements du marché, il a la garantie de recevoir un MRV de 16 000 \$, selon son revenu de base de 400 000 \$ x 4,00 % (taux de MRV individuel selon son âge courant de 65 ans)<sup>1</sup>.

Dans de mauvaises conditions de marché, son revenu de base n'a pas bénéficié d'une réinitialisation.

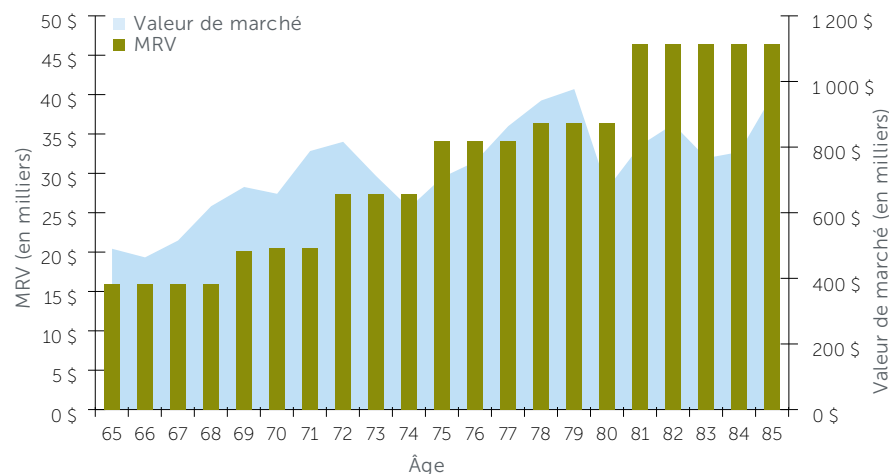
À 70 ans, son taux de MRV individuel selon l'âge passera à 4,25 % en raison de la réinitialisation automatique du revenu. Toutefois, son revenu garanti n'augmentera pas, puisque le MRV de 13 600 \$ (revenu de base courant de 320 000 \$ X 4,25 %) est inférieur à son MRV courant. Par conséquent, son revenu garanti n'augmentera pas malgré la réinitialisation automatique du revenu et il continuera à recevoir son revenu garanti de 16 000 \$<sup>2</sup>.



## VOICI COMMENT CATÉGORIE PLUS 2.1 PEUT AUGMENTER LE REVENU GARANTI DE RICHARD EN PÉRIODE DE **MARCHÉS HAUSSIERS**

Dans de bonnes conditions de marché, Richard bénéficiera de l'augmentation du MRV grâce à deux facteurs :

- 1) Réinitialisations automatiques du revenu de base aux trois ans, à la date anniversaire de Catégorie Plus 2.1, afin de rajuster le revenu de base pour qu'il corresponde à la valeur de marché des unités de catégorie de fonds au crédit du contrat, si cette valeur est alors supérieure à celle du revenu de base;
- 2) Augmentation du pourcentage de MRV individuel selon son âge<sup>3</sup>.



<sup>1</sup> Pourvu qu'il n'y ait aucun retrait excédentaire. <sup>2</sup> Aux fins de l'illustration, on présume que les fonds s'accroissent à un taux de rendement de -1,5 %. Des frais mensuels Catégorie Plus de 0,125 % (1,50 % annuellement) du revenu de base ont été facturés. <sup>3</sup> La valeur de marché du scénario est basée sur un taux de rendement historique mixte composé à 80 % de l'indice S&P/TSX et à 20 % de l'indice obligataire universel DEX, pour la période du 31 décembre 1994 au 31 décembre 2013, avec un taux de rendement moyen de 9,20 %. Les frais mensuels Catégorie Plus sont de 0,125 % du revenu de base. Pour connaître tous les détails, veuillez consulter la brochure documentaire de Catégorie Plus 2.1.



## POUR BIEN VIVRE SA RETRAITE

### La souplesse dont vous avez besoin

Vous vivez votre vie à votre façon. Pourquoi en serait-il autrement à votre retraite? De nos jours, l'obtention d'un revenu avec une souplesse maximale peut influencer le destin de quelqu'un à la retraite.

### Options de MRV individuel et conjoint selon l'âge

La souplesse de Catégorie Plus 2.1 est bonifiée par les options de MRV individuel et conjoint selon l'âge. L'option de MRV conjoint selon l'âge est offerte uniquement dans le cadre d'un contrat non enregistré.

Pourcentage de MRV individuel selon l'âge	Pourcentage de MRV conjoint selon l'âge <sup>1</sup>
0 à 54 ans : 0,00 %	0 à 54 ans : 0,00 %
55 à 59 ans : 3,00 %	55 à 59 ans : 2,50 %
60 à 64 ans : 3,50 %	60 à 64 ans : 3,00 %
65 à 69 ans : 4,00 %	65 à 69 ans : 3,50 %
70 à 74 ans : 4,25 %	70 à 74 ans : 3,75 %
75 ans et + : 5,00 %	75 ans et + : 4,50 %

### Réinitialisation automatique du revenu

Catégorie Plus 2.1 ne vous limite pas au même taux de versement tout au long de votre vie. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le pourcentage qui sert au calcul du revenu augmente selon l'âge<sup>2</sup>.

### Privilèges de revenu de retraite

Avec les privilèges uniques de revenu de retraite, vous pouvez interrompre vos versements, continuer à être admissible au boni sur le revenu de base<sup>3</sup>, puis les reprendre en tout temps selon vos besoins en matière de revenu, et ce, sans pénalité.

<sup>1</sup> Déterminé selon l'âge du plus jeune entre le rentier et l'assuré secondaire. <sup>2</sup> Le 31 décembre de chaque année, nous calculons le MRV pour l'année suivante. Si aucun retrait excédentaire n'a été effectué durant l'année en question, le MRV pour l'année suivante correspondra au plus élevé du MRV courant ou du nouveau MRV. Calculé en fonction du revenu de base courant et du pourcentage de MRV applicable. <sup>3</sup> Possibilité d'augmenter le montant du revenu de base pour les années au cours desquelles aucun retrait n'a été effectué.

## Veillez communiquer avec votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada<sup>1</sup> et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best<sup>2</sup>. Notre vision est d'être reconnu pour notre approche simplifiée en affaires et notre touche personnalisée.

<sup>1</sup> *The Globe and Mail Report on Business*, juin 2014, selon le revenu

<sup>2</sup> Le 21 mai 2014

<sup>1</sup> L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie gère des fonds depuis 50 ans, y compris par l'entremise de sa filiale Placements Empire Vie Inc. depuis 2012.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

